



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Consulat d'Algérie à Nantes

قنصلية الجزائر بنانت

COMMUNIQUE

Le Consulat d'Algérie à Nantes informe les ressortissants algériens concernés par l'opération de rapatriement vers le territoire national qu'un protocole sanitaire alternatif spécialement dédié à été mis en place par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du COVID-19.

En vertu de ce protocole, l'embarquement à bord des dessertes aériennes ou maritimes relatives au rapatriement des algériens bloqués à l'étranger est désormais soumis à l'obligation de :

1/ Présenter un test de dépistage du COVID-19 par RT-PCR qui soit NEGATIF et pratiqué dans les 72 HEURES avant le départ ;

2/ Compléter et renseigner une fiche d'identification sanitaire à remettre au « poste de contrôle sanitaire aux frontières » à l'aéroport ou le port d'arrivée.

Il vous est possible d'obtenir cette fiche soit:

- En la téléchargeant directement sur ce lien :

<https://consulat-nantes-algerie.fr/wp-content/uploads/2020/12/fiche-sanitaire.pdf>

- Ou bien en la retirant auprès des services du Consulat.